

PAR COURRIEL

Drummondville, le 21 août 2024

Monsieur Sylvain Juneau
Maire de Saint-Augustin-de-Desmaures
Hôtel de ville
200, route de Fossambault
Saint-Augustin-de-Desmaures (Québec) G3A 2E3

**Objet : Rétroaction sur le Plan d'action 2024 à l'égard des personnes
handicapées de votre municipalité**

Monsieur le Maire,

Je tiens à vous exprimer, au nom de l'Office des personnes handicapées du Québec (Office), ma reconnaissance envers votre municipalité d'avoir produit son plan d'action 2024 à l'égard des personnes handicapées. Votre engagement est essentiel pour réduire les obstacles qu'elles rencontrent, comme exigé à l'article 61.1 de la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale (Loi)* et par le [décret 655-2021](#).

D'ailleurs, je félicite votre ville d'avoir adopté et rendu public son plan d'action à la fin de l'année 2023. Cela permettra à la population incluant les personnes handicapées d'apprécier en début d'année les mesures réalisées et celles à venir pour l'année 2024.

Pour vous accompagner dans la préparation de votre prochain plan d'action, je vous partage les principales observations tirées de l'analyse réalisée par l'Office. Ces dernières ont d'ailleurs été communiquées lors d'une rencontre de rétroaction à madame Stéphanie Blier-Vézina, responsable du plan d'action pour votre municipalité.

Je tiens d'emblée à souligner l'excellente qualité de votre plan d'action. En effet, votre municipalité :

- respecte l'ensemble de ses obligations légales prévues par l'article 61.1 de la *Loi* et du décret 655-2021;

- planifie une mesure qui se démarque des autres, soit d'effectuer une veille stratégique des équipements adaptés et des subventions pour se procurer de nouveaux équipements. Je vous recommande vivement de concrétiser et de partager cette initiative;
- réalise d'après son bilan, la majorité de ses mesures planifiées ainsi que plusieurs autres mesures qui n'étaient pas prévues. La mise en œuvre de celles-ci a sans doute contribué à améliorer la qualité de vie de vos citoyennes et de vos citoyens.

Pour vous aider à aller plus loin dans votre engagement à répondre aux besoins des personnes handicapées, voici quelques propositions à considérer :

- favoriser des aménagements urbains qui encouragent les déplacements actifs et facilitent l'accès aux transports collectifs et aux services à la communauté, par exemple en tenant compte des besoins spécifiques des personnes handicapées lors des mises à jour du plan d'urbanisme et du règlement de zonage;
- adopter une ou plusieurs mesures visant à améliorer l'accessibilité des petits bâtiments où sont offerts des biens et des services à la population, par exemple en faisant la promotion des mesures et programmes gouvernementaux qui visent à favoriser l'accessibilité de ces bâtiments, dont le programme [Petits établissements accessibles](#).

De plus, je tiens à souligner que l'Office rend disponibles un [recueil de bonnes pratiques](#) et un [répertoire des programmes et mesures](#) pouvant soutenir votre municipalité et vos partenaires. Vous pourriez vous en inspirer lors de l'élaboration de votre plan d'action.

Appréciant toute l'énergie que vous investissez déjà en faveur de l'inclusion sociale des personnes handicapées, je tiens à vous exprimer ma gratitude et à vous assurer de notre soutien constant. Pour toute question, madame Blier-Vézina est invitée à communiquer avec sa conseillère, madame Geneviève Caillé à l'adresse genevieve.caille@ophq.gouv.qc.ca.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, mes salutations distinguées.



Daniel Jean
Directeur général

DJ/GC/mv